



Janvier 2009

Madame, Monsieur,

Depuis maintenant plus de deux ans la convention collective nationale du sport est applicable à tous les employeurs et à tous les salariés compris dans son champ d'application.

Vos représentants à la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) dont une des compétences est de développer la formation professionnelle se sont attachés à définir des orientations adaptées à la spécificité des associations, clubs et sociétés constituant le secteur du sport.

Les objectifs visés :

- *pour les salariés* : renforcer leur qualification, permettre une évolution professionnelle et un enrichissement personnel, limiter la précarité de l'emploi.
- *pour les entreprises* : disposer de compétences nouvelles pour conduire leurs projets et former les dirigeants bénévoles à l'exercice de leurs responsabilités.

C'est ainsi qu'en application de ces orientations, les OPCA AGEFOS-PME et UNIFORMATION ont pu financer la formation de 7 020 stagiaires en 2007 (plan de formation et professionnalisation).

Près de 70% des actions acceptées sur le plan de formation concernent des formations dans le domaine de l'emploi occupé, notamment des diplômes BEES (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif) ou BP JEPS (Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire Sport). Les actions de développement des compétences en comptabilité, informatique, langues ... sont également encouragées.

Ce sont les petites et toutes petites associations et clubs qui ont bénéficié majoritairement des fonds mutualisés et ce quelque soit le montant versé (3 145 stagiaires formés). C'est ainsi que, le plus souvent, des associations ont pu obtenir un financement très largement supérieur à la contribution versée.

En 2009, nous avons décidé de poursuivre cette politique de solidarité et de mutualisation, aussi nous vous demandons de contribuer au financement de la formation professionnelle sur la base de 1,62 % (+0.05% pour le fonds d'aide pour le développement du paritarisme) de la masse salariale brute de votre entreprise. La contribution minimum totale des plus petits clubs et associations est maintenue au même montant (37€ + 3€ pour le fonds d'aide pour développement du paritarisme) pour la quatrième année consécutive.

**L'accès à la formation professionnelle peut vous apparaître complexe, n'hésitez pas à contacter les conseillers d'AGEFOS-PME et d'UNIFORMATION en région afin qu'ils répondent à vos questions, interrogations... et vous aident à construire vos projets de formation.**

Est joint à ce courrier un bordereau d'appel de cotisation commun AGEFOS-PME, UNIFORMATION et une notice explicative. **Utilisez le numéro vert mis à votre disposition** pour toute explication que vous souhaiteriez sur le calcul de votre participation financière, les services des deux organismes collecteurs vous répondront.

Surtout, prenez connaissance de la circulaire vous présentant les modalités et critères vous permettant d'obtenir le financement des formations nécessaires au développement de votre entreprise et à la qualification des salariés.

Vous souhaitez contacter la CPNEF, adressez votre courrier en même temps que votre bordereau de cotisation.

Au nom des membres de la CPNEF Sport, la Présidence vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2009.

Florence LAMOULIE  
Président  
Collège Employeur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FLOR', written over the printed name of Florence LAMOULIE.

Yann POYET  
Vice-Président  
Collège Salarié

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'YANN', written over the printed name of Yann POYET.